

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 335

présenté par  
M. Urvoas  
-----

### ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 6, après le mot :

« mentionnés »,

insérer les mots :

« par le décret prévu ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.